



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 34363

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les incertitudes liées aux nouvelles modalités de financement des maisons médicales de garde. L'instauration du Fonds d'intervention régional (FIR) en lieu et place du Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS), à la suite de l'adoption de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, bouleverse les montants des subventions jusqu'alors versées aux hôpitaux, lesquels assurent la gestion de ces structures particulièrement utiles, mais dont la pérennité dépend des moyens qui leur sont octroyés. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui apporter les éléments de nature à rassurer les personnels de santé et les usagers quant à l'avenir de ces maisons médicales de garde.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34363

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7953